



## **Bienvenue à tous**

Nous vous proposons un document d'informations générales concernant les coutumes et règlements qui animent ce beau jardin en culture biologique depuis plus de 25 ans déjà. Nous espérons vous intéresser afin de bien vous y intégrer et y trouver de belles passions.

Cet espace-jardins créé en 1991-92 par des bénévoles passionnés a vécu une belle évolution depuis sa naissance grâce à l'implication de ses membres.

Les bénévoles du conseil d'administration vous invitent à partager la vie sociale active qui anime l'âme de ce regroupement et à vous y impliquer.

---

Dans ce document;


Renouvellement  
Du nouveau : bénévolat obligatoire

Nos 4 rendez-vous importants de l'année;

L'assemblée générale  
La corvée du printemps  
La fête des récoltes  
La corvée d'automne

Vue d'ensemble du jardin  
Règlements généraux  
Nos coordonnées  
Nos collaborateurs

## Inscription et renouvellement annuel

 <p><b>LES JARDINS COMMUNAUTAIRES</b> <i>du Mont des Lilas</i> JARDINAGE BIOLOGIQUE</p>		<h1>RENOUVELLEMENT <i>Annuel</i></h1>			
Déjà membre ( )		No. de lot :		Nouveau membre ( )	
Grandeur disponible *	RÉSIDENT <small>Ville de Québec ou cher votre choix.</small>	***NON-RÉSIDENT <small>Extérieur de la Ville de Québec. Ex. «Bolshefel»</small>	** Le dépôt est obligatoire SI COCHÉ		NB: Par sécurité le motoculteur sera passer par nous, merci.
LOT 7 X 15 *	23,00 \$ ( )	34,50 \$ ( )	7,00 \$ ( )		\$
LOT 15 X 15 *	35,00 \$ ( )	52,50 \$ ( )	10,00 \$ ( )		\$
****Dépôt pour les tâches communautaires.				10,00 \$ ( )	\$
DÉPÔT DE \$5.00 POUR CHAQUE CLÉ DEMANDÉE. _____ X 5 \$					\$
<b>Grand total</b>					<b>\$</b>
* Lot de grandeur approximative					
** Dépôt obligatoire si coché, pour nouvelle location ou ce lot est confirmé non nettoyé à l'automne.					
*** Pour toutes les activités qui figurent à la Programmation Loisirs et qui sont offertes par la Ville ou par des organismes reconnus, soutenus ou non financièrement par la Ville : une majoration de 50 % du coût de l'activité doit être appliquée pour les personnes non résidentes depuis 2011.					
****Dépôt obligatoire si coché, si aucune tâche effectué.					

Généralement à la fin mars, vous serez contactés afin de renouveler votre location de lot.

Il est important de répondre le plus rapidement possible à l'avis de renouvellement afin d'aider nos bénévoles à bien gérer les 123 lots de culture et distribuer les lots vacants.

Nous adressons un envoi courriel (ou courrier) contenant le formulaire à imprimer qui sera rempli par le (la) membre et retourné accompagné du paiement, soit par paiement sécurisé ou par la poste.

Pour les membres non-web, le tout se fait par un envoi postal de notre part suivi d'une réponse incluant paiement par la poste régulière de votre part.

## Nos quatre rendez-vous annuels importants



### 1) L'assemblée générale

L'assemblée générale se tient habituellement la dernière semaine d'avril

L'assemblée générale est le premier rassemblement où après le long hiver, échanger sur l'avenir du jardin, énoncer de nouvelles idées et prendre connaissance des dernières réalisations font partie des conversations.

Bien sur il est question d'élire un conseil administratif composé de membres bénévoles et que participer au processus est l'affaire de tous et vous y êtes cordialement invités.

-----

### 2) Corvée printanière



**LES JARDINS COMMUNAUTAIRES**  
*du Mont des Lilas*  
LABORATOIRE BIOLOGIQUE

**Corvée printanière**  
**Samedi mai**

**remis au lendemain**  
**en cas de pluie**

**Bienvenue à tous dès 10hr.**  
**9.30hr pour les nouveaux membre**

**Participez vous êtes tous importants**

Ramassage général, pose des barils, bancs de parc, entretien des bandes fruitières, talus murs de pierre..... goûter et rafraîchissements sur place



**La corvée printanière est le gage d'une année de réussite collective**

### 3) Fête des récoltes



**FÊTE DES RÉCOLTES**

**Le Samedi août 20..**

**Animation dès 11.00hr**

**Blé d'inde Hot dog**

**11.30hr à 12.45hr**

**13.00hr: encan approtez vos contributions**

*Remise des prix ; du président... bénévole de l'année  
Florent Laberge... Beauport ville en santé*

**Apportez vos  
chaises et  
votre bonne  
humeur**

**LES JARDINS COMMUNAUTAIRES  
du Mont des Lilas  
JARDINAGE BIOLOGIQUE**

*Bienvenue aux membres*

La journée de la fête des récoltes avec un air de festival...

### 4) Corvée automnale



**LES JARDINS COMMUNAUTAIRES  
du Mont des Lilas  
JARDINAGE BIOLOGIQUE**

**Corvée Automnale**

Tenue le samedi fin de semaine de l'action de grâce

**Participez vous êtes tous importants**

**Le temps de prendre l'air,  
rassembler les tuteurs et piquets,  
ramasser les mauvaises herbes,  
rajouter du compost  
et surtout  
poser un bon geste  
pour le jardin en général  
un jardin à l'image de ses membres**

Veillez noter que 10 jours après la corvée d'automne les lots non nettoyés ( + de 20% de mauvaises herbes) sont enregistrés pour perte de dépôt annuel. voir règlement 12.2.

## Ici vous trouverez les Règlements généraux



### Les lots

---

1. Les Jardins Communautaires du Mont des Lilas sont des jardins biologiques. Par conséquent, ni engrais, ni pesticides chimiques ne sont tolérés. Toute personne enfreignant ce règlement est expulsée. Les coûts d'analyse sont au frais du contrevenant si nécessaire.
2. Tout jardinier est tenu de bien **entretenir son jardin, ses allées, son contour de pierres, et contrôler les herbes sauvages et ce pendant tout l'été en respectant les dimensions des jardins loués.**
  11. Si le règlement deux (2) n'est pas suivi après deux (2) avis écrits, ce lot sera repris par le conseil administratif et le locataire perdra automatiquement son droit de renouveler son lot.
3. Il est interdit de modifier la dimension des lots ou des allées de circulation, soit en déplaçant les pierres qui délimitent ces dits lots ou par empiètement, sans l'autorisation du conseil d'administration. La dimension des lots est de 7' X 15' (2,1 X 4,5 m.) et de 15' X 15' (4,5 X 4,5 m), sauf pour certains lots de formes spéciales. Toutes les voies de circulation entre les lots sont de 2' (60 cm) sauf celle comprenant les barils d'eau qui est de 3' (91 cm) et l'allée centrale qui est de 6' (1,82 m). Les responsables du terrain se réservent le droit en tout temps de replacer dans leurs dimensions d'origine les lots et les allées de circulation.
4. **Il est interdit de cultiver** des plantes qui pourraient dépasser 4 pieds (1,25 m) et qui seraient susceptibles de nuire à la culture des lots avoisinants. Le conseil d'administration se réserve le droit d'arracher ou de couper toutes plantes supérieures à 4 pieds (1,25 m) ou qui obstruent la circulation dans les allées. De plus, il est interdit de cultiver les plantes suivantes :
  - Citrouilles géantes ;**
  - Maïs ;**
  - Pommes de terre ;**
  - Tournesol géant ;**
  - Framboisiers ;**
  - Livèche (céleri vivace) ;**
  - Menthe (aucun nouveau plant ne sera toléré) ;**
  - Lanternes chinoises (aucun nouveau plant ne sera toléré) ;**
  - Topinambour**
  - Toutes autres espèces dont les caractéristiques sont semblables à celles énumérées ci-dessus.**
5. **Aucune nouvelle installation ou ajout ne sera tolérée** dans les lots concernant les pierres dans les jardins, les clôtures, les épouvantails, les allées de planches ainsi que tout objet jugé non sécuritaire et qui contrevient aux règlements des lots de culture. Les treillis modestes nécessaires pour retenir les plants (tomate, pois, concombres) sont tolérés.

6. Voici les types de paillis qui sont acceptés dans les jardins biologiques:
  - Paillis de noix de coco ;
  - Tous les paillis naturels ;En cas de doute, avant de déposer du paillis, demandez l'avis à un des responsables du conseil d'administration.
7. Tous les paillis traités sont **non autorisés** dans les jardins biologiques.
8. La priorité pour la location des lots est accordée au jardinier de l'année précédente, à la condition que celui-ci paie son lot avant la date limite du renouvellement des lots. Par la suite, les lots restants sont attribués par ordre de réservations à de nouveaux jardiniers.
9. Une carte de membre sera allouée à tous les jardiniers. Il devra pouvoir la présenter en tout temps. Il doit aussi, s'il y a lieu, avoir en sa possession, la clé du jardin.
10. Tout jardinier a la responsabilité de son lot. Ce lot ne peut être transféré sans avoir obtenu préalablement l'accord de la Directrice de la location des lots.
11. Un jardinier qui prévoit s'absenter pour une certaine période de temps (vacances, maladie, etc.) doit confier à une autre personne l'entretien de son jardin pendant son absence. **Il doit aussi aviser un des responsables des jardins ou un voisin** et remettre sa carte de jardin à la personne qui le remplace.
12. La saison du jardinage pour les locataires de lot débute le 1<sup>er</sup> mai et se termine le 2<sup>ième</sup> samedi d'octobre selon les directives de fonctionnement. Cependant les jardiniers intéressés à travailler leur lot avant cette période sont admis, mais ils doivent apporter leur équipement comme par exemple : bêche, râteau, pelle, etc.
  - Les jardins doivent être nettoyés avant le 1 juin.** Si après le 1 juin, un lot n'a pas encore été nettoyé et n'est pas prêt à la plantation, un avis par écrit est signifié au locataire l'avisant que ce lot sera repris par le conseil d'administration et que celui-ci sera loué de nouveau.
  - Les jardins doivent être aussi nettoyés avant la fin de la saison à l'automne.** Si non nettoyé, le conseil administratif utilisera le dépôt de dix dollars (10 \$) pour fin de nettoyage.

## Les équipements

---

13. Les équipements de jardinage appartenant aux Jardins Communautaires du Mont des Lilas doivent être utilisés avec soin. Les outils doivent être nettoyés et déposés dans le cabanon après utilisation. Toute personne négligente aura à défrayer les coûts de réparation ou de remplacement.
14. L'arrosage se fait en puisant l'eau des barils mis à la disposition des jardiniers. Il est interdit de nettoyer les outils et de laver les légumes dans l'eau des barils. Cette façon de faire bouche les valves d'alimentation. Un endroit a été aménagé spécifiquement pour le lavage des outils et des légumes près du cabanon.
15. Chaque jardinier doit déposer ses déchets non décomposables (sacs en plastique, bouteilles, canettes, etc.) dans les contenants à ordures à la sortie des jardins, dans le stationnement. Chaque jardinier doit déposer les résidus

de son lot (herbes, pierres, terre, feuilles) aux endroits appropriés. Ne pas déposer vos résidus dans les allées, sur la pelouse ou dans les sacs à ordures.

## Le site

---

---

16. Aucun chien n'est admis sur le site des jardins communautaires.
  
17. Toute circulation automobile, moto, bicyclette, etc. est interdite aux abords des jardins et dans les allées entre les lots.

## L'esprit communautaire

---

---

18. Tous les membres se doivent de faire preuve de civisme et d'esprit communautaire. Les jardiniers sont responsables des personnes qui les accompagnent ou qu'ils autorisent à venir à leur lot.

## La responsabilité

---

---

19. Les éléments suivants constituent entre autres et non limitativement des risques et dangers inhérents auxquels les locataires devront porter toute leur attention :
  - À toutes les conditions naturelles comme la présence de fosses, crevasses, piquets, monticules de terre, arbres, repousses d'arbres, arbustes, souches ;
  - De même que tout autre obstacle naturel comme la présence d'équipements mobiles d'entretien, de véhicules motorisés, etc.

<p>En travaillant et en visitant les jardins communautaires, vous assumez un risque inhérent à l'utilisation de matériel relié à l'exploitation du jardin communautaire, <b>et vous exonérez la Corporation des Jardins Communautaires de Mont des Lilas de toute réclamation de l'exploitation du dit jardin.</b></p>
--

## le bénévolat obligatoire



### Projet communautaire de temps bénévole obligatoire

Par souci d'équité envers tous les jardiniers, il est proposé que chaque membre offre au jardin quatre (4) heures de bénévolat communautaire obligatoire.

Cette implantation d'un soutien général en appui aux bénévoles œuvrant déjà sur place sera, espérons-le, un outil pour développer le sentiment d'appartenance à la communauté et à initier une dynamique horticole avantageuse pour tous.

*Le temps pourrait être comptabilisé comme suit;*

Présence assemblée générale = 1 heure

Présence corvée printemps et travaux s'y rattachant= 1 heure et +

Présence corvée automnale et travaux s'y rattachant= 1 heure et +

Autres travaux; selon une grille qui sera établie, vérifiée et mise à jour = 1 heure selon, x

Les temps de consultations et réunions pourra être comptabilisé, selon, x

À noter; que des membres pouvant faire plus que les heures proposées pourraient en faire don à des membres substitués pour cause diverses selon l'approbation du conseil d'administration.

Il a été choisi d'appliquer un dépôt en dollars (10\$) (qui reste en crédit chaque année comme le dépôt mauvaises herbes et rendu au départ définitif du jardinier). Les membres ne s'étant pas acquitté de leur devoir communautaire, devront refaire le dépôt au renouvellement du lot.

Cette méthode est favorisée, plutôt que l'exemple de certains jardins de la Ville de Québec qui expulsent les récalcitrants, une pratique qui peut créer des situations non souhaitables.

**1 Comité; Accueil et Soutien aux nouveaux membres et informations générales**

**2 Comité; Activités et bénévolat (organisation)**

**3 Comité; Cabanons (entretien général)**

**4 Comité; Structures, Lots, Pierres, Barils**

**5 Comité; Gazon, Fleurs et Compost**

Ci-haut; présentation des différents comités à titre indicatif.

Ces comités afin d'organiser et coordonner les participants aux différentes tâches possibles.

Le tout dans un grand respect des capacités et la mise en valeur de tous et de chacun.

## Vue d'ensemble du jardin

Les barils d'eau ne servent qu'à l'arrosage et non pour lavage.

Aux cyclistes nous demandons d'accompagner votre vélo dès l'entrée au jardin.

Les animaux de compagnie pour causes de pathogènes et autres ne peuvent être admis.



## Nos coordonnées

Vous pouvez contacter les gens des Jardins à:

site web: <http://www.lesjardinscommunautairesdumontdeslilas.ca/>

courriel: [jardinmontdeslilas@hotmail.com](mailto:jardinmontdeslilas@hotmail.com)

courrier: Les Jardins Communautaires Du Mont Des Lilas

CP 57035 QUEBEC

CP TEMPLE PO QUEBEC QC G1E7G3

## Nos partenaires,



et bonne saison de jardinage en notre compagnie.